



CHAMPIONNAT REGIONAL DE BOURGOGNE CYCLO-CROSS.2012

Règlement de l'épreuve

Le Championnat **Régional UFOLEP de Bourgogne de Cyclo-cross** se déroulera le dimanche 15 janvier 2012 à ANCEY (Côte d'Or) .

Il sera organisé par le Comité Régional de Bourgogne en association avec l'A.C.B (Côte d'Or).

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP .

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP , y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT , à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP .

COMITE D'ORGANISATION

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Président de l'épreuve | Gilles PACCAUD |
| - Directeur de course | Luc DECOLOGNE |
| - Engagements | Nicolle DURAND |
| - Responsable technique | P.DE MATTEIS ou JC.DURAND |
| - Commissaires aux règlements | J.Claude et Nicolle DURAND
Patrick DEMATTEIS |

Article 1 – CATEGORIES

- Dans chaque catégorie , le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s .

Un seul titre décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

- Catégories d'âges

- . Jeunes Masculins 13/14 ans (nés en 1998 et 1997)
- . Jeunes Masculins 15/16 ans (nés en 1996 et 1995)
- . Adultes Masculins 17/19 ans (nés de 1992 à 1994 inclus)
- . Adultes Masculins 20/29 ans (nés de 1982 à 1991 inclus)
- . Adultes Masculins 30/39 ans (nés de 1972 à 1981 inclus)
- . Adultes Masculins 40/49 ans (nés de 1962 à 1971 inclus)
- . Adultes Masculins 50/59 ans (nés en 1952 à 1961 inclus)
- . Adultes Masculins 60 ans et plus (nés en 1960 et avant)
- . Adultes Féminines 17 ans et plus (nées en 1993 et avant)

- Une épreuve pour les Jeunes de 6 à 12 ans sera organisée, SANS ATTRIBUTION de titre .

TRES IMPORTANT

Licencié(e)s UFOLEP ayant la double appartenance FFC et/ou FSGT .

a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 1997, surclassé(e)s strictement UFOLEP ou pour double appartenance FFC et/ou FSGT :

- Ils seront engagés en catégorie « Jeunes 15/16 ans »

-Ils devront présenter un **certificat de surclassement simple**, délivré par le médecin de famille et portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 1995 , surclassé(e)s strictement UFOLEP ou pour double appartenance FFC et/ou FSGT :

- Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/19 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus » .

- Ils (elles) devront présenter un certificat de surclassement (voir Règlement National Cyclocross) .

Article 2

«Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National (Contact du 15 octobre 2005), les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à ce Régional.

Article 3 – Engagements

- A adresser à **Nicolle DURAND**
26 rue de l'Euclie 89200 SAUVIGNY LE BOS
avant le 07 janvier 2012

Aucun engagement par téléphone , télécopie et/ou fax.
Aucun engagement individuel .
Engagements par club . Utiliser la fiche d'inscription jointe .

Article 3b – Tarifs des engagements

(Fixés par le Comité Régional)

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 1994 et avant) : **8 €**
- Jeunes 6 à 16 ans (nés de 1995 à 2005 inclus) : **4 €**

Article 4 - Remise des dossards

- **Dimanche 15 janvier à partir de 12 h 00**
Parking, à l'entrée du village.

- Les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP 2011/12 et leur carte «Cyclo-cross» 2011/12 , homologuées depuis au moins 8 jours , complétées et signées . (Cartes obligatoirement réalisées sur carton blanc avec le logiciel « Gest cartes »)

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel .**

Licence et carte seront restituées en échange du dossard .

Article 5 – Déroulement des épreuves

- Parking à l'entrée du village
- Circuit de 1,8 km

Heures de départ	Catégories	Temps maximum autorisé
13 h 00	<i>Epreuve « Jeunes 12 ans et moins »</i> et Championnat J.Masculins 13/14 ans	20 min
14 h 00	Adultes Masculins 50 /59 ans Jeunes Masculins 15/16 ans	50 min 30 min
14 h 02	Adultes Masculins 60 ans et + Adultes Féminines 17 ans et +	40 min 30 min
15 h 15	Adultes Masculins 17/19 ans Adultes Masculins 20/49 ans	40 min 50 min

Article 6 – Tenue vestimentaire

- Voir Règlement National (Interdits : Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion) .
Maillot de club obligatoire .

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses , la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard) . Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium .

Article 7 – Matériel

- Voir le Règlement National .
- VTT . autorisés
- « Oreillettes-radio » interdites .
- Changement de vélo interdit y compris entre concurrents.
- Changement de roue en tout point du circuit .

Article 8 – Récompenses

- 17 h 00 Salle Polyvalente
 Place d'Ancey

- *Uniquement des récompenses honorifiques*
 - . Coupe aux 1^e, 2^e et 3^e de chaque catégorie .
 - . Souvenir à tous , y compris à ceux qui ont abandonné.
(Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).
- Le Comité Régional UFOLEP de Bourgogne offre les médailles aux trois premiers des catégories dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est attribué (au moins trois partants) .

Article 9 - Discipline

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves (Pénalité de 5 min)
- Interdiction à tout concurrent , qui a terminé , de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse.
(Déclassement) .

Article 10 - Réclamations

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant du Comité Régional , dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements .

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit , avant la cérémonie protocolaire .
Dans ce cas , les résultats seront provisoires .
- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué .
Ces réclamations doivent être confirmées , dans les 24 h , par courrier recommandé

Président du Comité Régional de Bourgogne
6 allée Docteur Subert
58000 NEVERS

accompagnées d'un chèque de 60 € , libellé au Comité Régional UFOLEP de Bourgogne .

Article 11

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier .
Le Comité d'Organisation